Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260430-DEL20260458-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST

GWIPAVAZ
GUIPAVAS
www.guipavas.bzh

MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

DELIBERATION 2026-04-58

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2026

Date d'affichage : 23 avril 2026

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Joël TRANVOUEZ, Monique BRONEC, Pierre GRANDJEAN, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Catherine ANDRIEUX, Lionel BODIOU, Céline SENECHAL, Soisic VOXEUR, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Catherine MARREC, Yann LE JOLIVET, Daniel LE ROUX, Patrice SIDOINE, Eric LEFEUVRE, Laetitia COM, Nicolas CANN, Aurélie MESLET-KERVELLA, Nadya BOUGRINE, Elodie LOUSSE, Carole LE PAPE-CAROFF, Abdourahim DIALLO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Xavier LE GUEN, Christine ROUDAUT, Yann DUPUY, Céline LE ROY, Charlène BERAULT ROLLAND conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procuration :
Eliane PICART à Céline SENECHAL
Lauriane CHATRY à Joël TRANVOUEZ
Adrien CONNAN à Monique BRONEC

Monsieur Jean-Yvon BOUCHEVARO a été nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260430-DEL20260458-DE

ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui rend obligatoire le Règlement budgétaire et financier pour les collectivités de plus de 3 500 habitants ayant opté pour le référentiel M57,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5217-10-8, qui impose l'adoption du RBF avant le vote de la première délibération budgétaire suivant le renouvellement de l'assemblée délibérante,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2022 12 92 du 14 décembre 2022 relative à l'adoption de la nomenclature M57,

Considérant que le règlement budgétaire et financier constitue un document de référence définissant les règles internes de gestion budgétaire et comptable de la collectivité,

Considérant qu'il a vocation à s'appliquer sur la durée de la mandature,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le règlement budgétaire et financier de la ville.

PJ : Règlement budgétaire et financier

Avis de la commission :
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, associations patriotiques, relations internationales réunie en format plénière : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 29 AVRIL 2026

Le Maire,
Fabrice JACOB



Le secrétaire de séance,
Jean-Yvon BOUCHEVARO